

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie de gendarmerie départementale de Castre			
COB ST- AMANS-SOULT			
Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
31944	00053	2021	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

VICTIME

Nmr pièce

N° feuillet
1 / 2

Le jeudi 28 janvier 2021 à 10 heures 25 minutes.

Nous soussigné Élève gendarme Charlie CASSIGNOL, Agent de Police Judiciaire en résidence à ST AMANS SOULT 81240

Sous le contrôle de l'Adjudant Cyril LEMONNIER, Officier de Police Judiciaire en résidence à ST AMANS SOULT 81240

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles 10-2 à 10-5 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à ST AMANS SOULT 81240, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME			
Sexe	Nom	Prénom	
F	PAILHES	Coralie	
Situation de famille		Divorcée	Validité état-civil
Divorcé(e)		Identité déclarée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
22/07/1966	PERPIGNAN 66000	France	66136
Adresse		La Plazede	
Commune résidence et Code Postal		Pays	INSEE
LACABAREDE 81240		France	81121
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
09.79.63.43.10	06.61.53.94.60	GENEALOGISTE	Française
e-m@il coralie.pailhes@orange.fr		Fax	

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante : coralie.pailhes@orange.fr

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Élève gendarme Charlie CASSIGNOL, Agent de Police Judiciaire en résidence à ST AMANS SOULT 81240, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour dans les locaux de votre unité afin de déposer plainte pour :

« Je dépose plainte contre Madame Élodie BATAILLE Vice Président chargé de l'instruction au TGI de PERPIGNAN vu l'information J1CABJI 517000021 vu l'avis conforme du Procureur de la République, qui dans le cadre de l'enquête concernant le décès de mon fils Lionel LOSADA né le 22/03/2000, le 04/08/2017 a demandé une autopsie judiciaire dans le cadre de l'enquête suite à l'accident dont mon fils a été victime le 29/07/2017 à 22h30 sur la commune de le BOULOU, PYRÉNÉES ORIENTALE .

Lors de cette autopsie des prélèvements d'organes entiers ont eu lieu, cœur, cerveau méninge, conformément à l'art 230-28 Code de Procédure Pénale, je n'ai pas été moi sa mère Coralie PAILHES informée du prélèvement d'organes sous scellé, le corps de mon enfant m'a été rendu sans organe .

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

